REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE TOUZAC (Lot)

ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARRÊTÉ N° AM06-2026

Portant autorisation d'occupation du stade municipal pour la fête de la musique

Le Maire de TOUZAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu la demande présentée par Madame **VOLLET Sandrine** en date du 17/06/2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer l'organisation de cette manifestation afin d'assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE :

Article 1

Madame VOLLET Sandrine est autorisée à organiser une soirée musicale au stade municipal de TOUZAC le 20 Juin 2026.

Article 2

La manifestation est autorisée de 18h00 à 2h00.

La diffusion de musique amplifiée devra cesser au plus tard à 2h00.

Article 3

L'Organisatrice prendra toutes mesures nécessaires afin d'assurer :

- La sécurité des participants ;
- Le maintien du bon ordre ;
- L'accès permanent des services de secours.

Article 4

Les vestiaires et sanitaires municipaux sont mis à disposition dans le cadre de cette manifestation.

Article 5

Le stationnement des véhicules des participants est autorisé sur le terrain privé mis à disposition par son propriétaire, sous la responsabilité des organisateurs.

Article 6

Les lieux devront être remis en parfait état de propreté à l'issue de la manifestation.

Article 7

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté pourra entraîner l'interruption immédiate de la manifestation.

Article 8

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à TOUZAC,
Le 17/06/2026
Le Maire
(Signature et cachet)